

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article3020>



LGV Bordeaux-Toulouse-Dax : aménager la compensation écologique, un défi de taille aux résultats incertains



- Thématiques - Ecologie & Politique -

Date de mise en ligne : vendredi 6 septembre 2024

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Cette obligation peut être un vrai casse-tête pour les aménageurs. Dans le cadre du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) et de la création d'une Ligne grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, SNCF Réseau doit suivre la procédure ERC (éviter, réduire, compenser), inscrite dans la loi de reconquête de la biodiversité. Des mesures sont prises pour compenser la nature détruite lors de la conception de la ligne, dans une zone géographique proche : il s'agit de la compensation écologique

Par Nicolas Laplume - gironde chez sudouest.fr jeudi 5 septembre 2024